

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation de la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses engagements.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Commune pour l'année 2018, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. En règle générale, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif a été voté le 15 avril 2019, il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures de bureaux.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement correspondant aux affaires courantes et d'une section d'investissement relative aux projets à plus ou moins long terme qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On peut y retrouver les dépenses générales (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et le virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement représentent les produits et services du patrimoine, les impôts et taxes, les dotations et participations, les produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Les dépenses en euros :

Le volume total des dépenses de fonctionnement est de 440 308,07.

Charges à caractère général	132 382,70
Charges de personnel et frais assimilés	130 700,78
Atténuation de produits	3 402,98
Autres charges de gestion courante	89 598,43
Charges financières	54 441,58
Dotations aux amortissements et provisions	29 781,60

Ces dépenses répondent aux besoins courant d'entretien des voiries, des terrains, des bâtiments, du fonctionnement de l'école et de la bibliothèque, de l'agence postale communale, de la mairie. Elles permettent l'organisation de festivités. Elles règlent les dépenses de personnel et de tous frais assimilés et prévoient les dispositifs et études relatifs à la sécurité des lieux et des personnes. S'y ajoutent les amortissements relatifs aux travaux sur réseaux et les intérêts de l'emprunt.

Les particularités des dépenses de cette année proviennent d'un échange de terrains entre la Commune et Monsieur Pagès, de l'achat de rideaux pour l'agence postale, des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication de la RD 23 et de pins coupés au parc communal.

On observe également une dépense taxe foncière importante due à la taxe de la carrière remboursée par les Calcaires du Gard.

Le congé pour maladie ordinaire d'un agent a occasionné une augmentation du montant de l'article 6218, remboursé par l'assureur. De ce fait, l'article 6411 mécaniquement connaît une baisse.

Les intérêts réglés à l'échéance prévoient ceux de l'emprunt pour la RD23 (travaux et FCTVA) et la Gendarmerie.

Une dernière dotation aux provisions pour la création du château d'eau par le Syndicat des eaux (SIAEPA) de 27 000 euros vient clôturer le prévisionnel total à verser lors de l'engagement de ces travaux à savoir 150 000 euros pour la Commune. Le montant des amortissements est inchangé par rapport à l'année dernière (2781,60).

Les restes à réaliser :

Le volume total de ces restes à réaliser est de 146 201,00 euros.

Il prévoit le programme 2017 de voirie pour la maîtrise d'œuvre et l'entreprise chargée des travaux ainsi que les travaux d'éclairage public et du réseau d'eau.

De même, il reprend les travaux d'enfouissement réalisés par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) pour la RD23 et pour le chemin des Cadenèdes après autorisation d'urbanisme.

Le paiement du panneau lumineux commandé en 2018 sera livré en 2019.

Les recettes en euros :

Le volume total des recettes d'investissement est de 640 524,59.

Produits des services, du domaine et ventes...	107 681,17
Atténuation des charges	8 213,24
Impôts et taxes	267 124,42
Dotations et participations	163 565,15
Autres produits de gestion courante	91 277,03
Produits exceptionnels	2 663,58

Ces recettes recouvrent les produits des concessions dans les cimetières, les redevances pour occupation du domaine public avec l'antenne Orange située sur le site des Abeilles et les emplacements des commerçants, la redevance liée à l'extraction par la carrière « Les Calcaires du Gard » et les locations diverses de meubles, d'immeubles, de licence ainsi que le remboursement des taxes foncières.

De plus, elles prévoient tous les impôts, fonds de péréquations, taxes sur le réseau électrique et des droits de mutation. On y retrouve toutes les dotations de l'Etat, les participations des Communes, des groupements de collectivité (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Tave = SIRPVT), de rattachement (CCPU), et de la Poste pour les frais de fonctionnement de l'agence postale.

Dans cette section, on y retrouve notamment pour 2018, le remboursement de la CIGAC mentionné ci-avant, la vente de menus produits forestiers, la redevance des « Calcaires du Gard » et leur remboursement de la taxe foncière comme indiqué plus haut.

Les dotations ont connu une baisse par rapport à 2017.

Les droits de mutation en revanche sont un peu plus élevés d'environ 4000,00 euros par rapport à l'année précédente.

Les produits exceptionnels résultent d'une baisse du coût du contrat d'assurance multirisque.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il peut s'agir d'acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Les recettes sont patrimoniales (ex : taxe d'aménagement) ou des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Les dépenses en euros :

Le volume total des dépenses d'investissement est de 227 353,93 euros.

Immobilisations incorporelles	11 520,00
Subventions d'équipement versées	24 482,96
Immobilisations corporelles	10 275,16
Immobilisations en cours	167 987,24
Remboursement d'emprunts	13 088,57

Ces dépenses prévoient l'achat de logiciels informatiques ou de concessions, l'achat de terrains, la réalisation de travaux divers dont les réseaux électriques, l'éclairage public, l'investissement dans du matériel d'incendie ou d'outillages, d'installations et de matériels divers que ce soit pour les bâtiments, les terrains, la voirie. Les cautionnements et le remboursement d'emprunts sont également inscrits dans cette section.

L'article 2031 relatif aux frais d'étude correspond à l'étude demandée pour définir la possibilité du projet et de l'emplacement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. La dépense indiquée reprend celles des communes adhérentes à la convention qui ont procédé au remboursement de leur engagement. Cet article comprend également l'étude de l'architecte pour la maison de Fort.

Une subvention de 24482 euros a été versé au SMEG pour les travaux d'enfouissement de la RD 23.

Cette section a permis l'achat d'un nouveau radar pédagogique, d'un désherbeur thermique, l'installation de prises au parc communal en vue de l'installation des illuminations et l'achat d'un nouveau jeu au parc communal.

Les travaux sur bâtiments sont l'isolation des combles de l'épicerie et de la Gendarmerie.

Les autres travaux correspondent aux travaux de la RD23 et à l'aménagement du chemin de l'ancienne route de St Marcel. L'emprunt remboursé concerne les travaux de la RD23.

Les recettes en euros :

Le volume total des recettes d'investissement est de 447 368,94.

Subventions d'investissement	251 279,00
Dotations, fonds divers et réserves	32 126,88
Excédents de fonctionnement capitalisés	160 728,15
Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	2 781,00
Emprunts et dettes assimilées	453,31

Ces recettes prévoient toutes les subventions liées à des travaux programmés ou réalisés, les recettes liées au FCTVA, à la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement de l'année précédente (autofinancement). Les recettes relatives à l'amortissement apparaissent également dans cette section.

Cette section reprend les subventions de la Région, du Département pour les travaux de la RD23 ainsi que la subvention des communes adhérentes au projet de MSP.

CONCLUSION

Le budget 2018 a permis la continuité des travaux engagés Route Départementale 23 commencés en 2017. En revanche les travaux de goudronnage nommés « Programme voirie 2017 » ont été réalisés en 2018 et payés majoritairement début 2019.

Même si une facturation a eu lieu en 2018 pour la construction de la Gendarmerie, les travaux concernaient majoritairement l'année 2016 et la facturation une partie de l'année 2017 avec un début d'étude en 2015.